

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-14

Séance du 12 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

Date de convocation

7 mars 2025

Date d'affichage

7 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Excusée : Madame Simone SPADOTTO donne procuration à Monsieur Roger PEDRERO

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Délibération concernant le projet de changement des menuiseries du bâtiment situé 1 Place de la Halle fixant le plan de financement

Monsieur le maire expose le projet de travaux à réaliser dans le bâtiment situé 1 place de la Halle.

MONTANT PRÉVISIONNEL TOTAL : 27 517.75 € HT soit 33 021.30 € TTC

ORGANISME	MONTANT	TAUX
CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 503.55	0.20
CONSEIL REGIONAL	5 503.55	0.20
AUTOFINANCEMENT	16 510.65	0.60
TOTAL	27 517.75	1.00

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER la réalisation du projet de changement des menuiseries du bâtiment situé 1 place de la Halle,
- D'ARRETER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ces travaux à la somme globale de 27 517.75 € HT soit 33 021.30 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de solliciter des financements auprès des différents organismes susceptibles de subventionner cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Monsieur Laurent DUPUY

Le Maire,

